

SÉANCE DU 20 JUIN 2019

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2018,
- Projet NRO – Déploiement de la fibre optique,
- Reversement de la caution au locataire du 1 rue de Chaon,
- Virement de crédits sur le budget principal,
- Contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel de la bibliothèque,
- Contrat de maintenance du logiciel du service eau,
- Résiliation adhésion « stations vertes »,
- Communauté de communes
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le vingt juin deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX – Monsieur CHAUVIN – Madame TURUNEN - Messieurs SIMON – PINON - AMIOT - LAIGNEAU – Madame DOISNE – Messieurs BOUTON – BEAUCHET - COURRIOUX – Madame BOLINET – Monsieur GAULLIER.

Secrétaire : Monsieur COURRIOUX.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°3-2019 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 1 rue de Chaon du 04 juin au 31 août et d'un loyer mensuel de 125 €.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

PROJET NRO – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La société TDF fibre (filiale à 100% de la société Télédiffusion de France) a été désignée comme attributaire d'une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans pour la conception, la réalisation, l'établissement, l'exploitation, le financement et la commercialisation d'un

.../...

réseau fibre optique à usage grand public et professionnel sur les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire

La société TDF fibre a créé une société dénommée Val de Loire Fibre pour faciliter les échanges entre les entités. Cette société prévoit d'intervenir sur la commune pour des travaux de génie civil et de création d'infrastructures et souhaite acquérir une parcelle de terrain qui servirait d'assiette foncière du Nœud de Raccordement Optique.

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une partie du terrain cadastré E 1684 d'une surface de 75 m² pour le prix de 1 000 euros. Les frais inhérents à la vente seront entièrement supportés par la société Val de Loire Fibre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la cession d'assiette NRO.

Le Conseil Municipal autorise la société Val de Loire Fibre à commencer les travaux dès à présent.

REVERSEMENT DE LA CAUTION AU LOCATAIRE DU 1 RUE DE CHAON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 1 rue de Chaon a été libéré au 1^{er} mai 2019. Le bail est résilié à cette date.

VIREMENT DE CRÉDITS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget principal :

- D 739223 – Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales + 1 672 €
- R 73223 - Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales + 1 672 €
- D 165 - Dépôts et cautionnements reçus +115 €
- R 10223 – TLE +115 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations budgétaires ci-dessus.

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel de la bibliothèque avec la société C3rb. Le montant annuel est de 211,96 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de maintenance matériel et logiciel avec la société DIOPTASE. Le montant annuel est de 625 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

RÉSILIATION ADHÉSION « STATIONS VERTES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la démission de l'appellation « Station Verte » de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2020.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil communautaire a adopté la délibération pour solliciter l'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale sur la fusion entre la CCSR et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. La commune, conformément aux souhaits émis, s'est abstenue à ce vote.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Monsieur SIMON fait le point sur les travaux de la salle des fêtes : la réparation de la toiture est terminée. Les travaux intérieurs avancent bien. L'enduit extérieur est terminé.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- Sentier de la Grande Prairie : le devis d'un montant de 515.32 € H.T. pour les bornes de parcours de pêche est approuvé. Les moutons sont en place.
- Monsieur le Maire fait part des différents courriers de Monsieur MOULINIER concernant le passage des poids lourds et les dommages causés sur sa toiture. Des quilles seront installées devant son domicile pour écarter les poids lourds du trottoir.
- Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame RETAULT concernant sa marquise endommagée plusieurs fois par les poids lourds. La commission « voirie » se rendra sur place.
- Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de don pour la restauration de Notre-Dame de Paris.
- Le Conseil Municipal souhaite manifester sa position concernant le projet de loi BLANQUER « Pour une école de la confiance » en adoptant la motion (13 voix pour – 1 abstention).
- L'association de L'A PEPS souhaite bénéficier d'un local pour entreposer son matériel. Un rendez-vous sera organisé avec ses membres pour connaître leur besoin précis. Le bâtiment actuellement occupé par la bibliothèque pourrait être une solution.
- Le panneau de signalisation du Bouchot doit être remis en place.
- Comice agricole : Madame COURRIOUX fait part de l'organisation du comice des 22 et 23 juin.
- Lotissement : une pierre a été posée en complément du coussin berlinois.
- Il est demandé de faire un courrier au locataire de la rue de la Basse-Cour pour l'entretien extérieur du terrain.
- Les souches de peupliers ne sont toujours pas broyées.
- L'élévateur des ateliers techniques doit être réparé.
- Monsieur BOUTON a quitté la séance.
- Conflit de personnel : Monsieur le Maire explique que ce sujet ne sera pas abordé lors de cette réunion. Chacun pourra venir en mairie pour en connaître les circonstances exactes.